

129^{ème} RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF : RÉUNION ORDINAIRE DU 17 septembre 2024

PV du CE du 17 septembre 2024

Par le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-septième jour du mois de septembre, s'est tenue en présentiel et par visioconférence à Kinshasa dans la salle Majesté 2 de l'Hôtel Hilton, la 129^{ème} réunion du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC siégeant en session ordinaire.

La réunion est présidée par Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement tandis que le secrétariat est assuré par le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC.

I. DU QUORUM ET DES PRESENCES

Après souhait de bienvenue aux membres, le Président du Comité Exécutif demande au Coordonnateur National de l'ITIE-RDC de vérifier le quorum. Ce dernier étant atteint, le Comité a valablement siégé et délibéré sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Les différents Collèges sont représentés de la manière ci-après :

Institutions Publiques :

1. Son Excellence Monsieur **GUYLAIN NYEMBO MBWIZYA**, Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, Président du Comité Exécutif ;
2. Son Excellence Monsieur **KIZITO PAKABOMBA KAPINGA MULUME**, Ministre des Mines, 1^{er} Vice-Président du Comité Exécutif ;
3. Honorable **Clément MUYA MUBOYAYI**, point focal Sénat, Membre ;

Entreprises Extractives :

4. Monsieur **KASSONGO Bin Nassor**, Délégué de la Chambre des Mines, Membre ;
5. Monsieur **Robert MUNGANGA**, Délégué des Entreprises publiques, Membre ;

Société Civile :

6. Monsieur **KAS MUTEBA**, Délégué de la Société Civile, Membre, présent ;
7. Monsieur **Jérémie KABAMBI**, Délégué de la Société Civile, Membre, présent ;

Membres ayant donné mandat ou représentés :

8. SEM Madame Eve **BAZAIBA MASUDI**, Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et Développement Durable, 2^{ème} Vice-Présidente du Comité Exécutif représentée par Monsieur **Pierre Héritier MPIANA**, Directeur de Cabinet Adjoint ;
9. SEM **Aimé MOLENDO SAKOMBI**, Ministre des Hydrocarbures, Membre, représenté par Monsieur **Mfumuangani Mpungi**, Conseiller ;
10. SEM **Doudou FWAMBA LIKUNDE LIBOTAY**, Ministre des Finances, Membre, représenté par Monsieur **John Mpolesha**, Conseiller ;
11. Monsieur **Léon KANKOLONGO**, Représenté par M. Christian Sobo ;
12. Monsieur Michel Mulongo, Représenté par Munongo.
13. Madame **Marie Chantal KANINDA a mandaté M. Kassongo Bin Nassor ;**
14. Monsieur **Laurent NKINZI**, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre chargé des questions économiques et financières, représenté par Madame **KYAKIMWA LUHOTA Christine**, Conseillère ;
15. Monsieur **José MINGA'S**, Délégué des Entreprises Forestières, Membre représenté par M. Gaby Londe ;
16. Madame **Yvonne MBALA** a donné mandat à M. Kassongo Bin Nassor;

Y ont également pris part, les invités ci-après : les Points focaux de la GECAMINES, des organisations telles que NRGI, Afrewatch... ainsi que les membres du Secrétariat Technique (ST) de l'ITIE-RDC.



II. DE L'ORDRE DU JOUR

Avant d'accorder la parole au Coordonnateur National de l'ITIE-RDC pour présenter l'ordre du jour, le Président informe le Comité qu'en raison de la participation certains membres du Collège Gouvernement la réunion de la Troïka politique qui se tient présentement, ces derniers ne pourraient pas être présents à cette réunion.

Après présentation de l'ordre du jour, le Président demande aux membres s'ils avaient des observations ou des points à faire inscrire séance tenante.

Le Coordonnateur National informe le Comité que le Collège des entreprises publiques a souhaité inscrire dans le point du Divers, la présentation des nouveaux points focaux de l'ITIE à la GECAMINES.

Aucun autre point n'ayant été soulevé, le Président fait adopter l'ordre du jour qui se présente comme suit :

- (1) Adoption du projet de PV de la réunion du C.E du 08 août 2024 ;**
- (2) Point d'information sur l'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE du 08 août au 16 septembre 2024 :**
 - *Activités menées du 08 août au 16 septembre 2024 ;*
 - *Elaboration des Rapports ITIE ;*
 - *Atelier de redynamisation de la mise en œuvre de l'ITIE-RDC ;*
 - *Présentation de l'économie des Rapports d'audit des comptes du Comité National de l'ITIE-RDC des Exercices 2021 et 2022 ;*
- (3) Adoption du Rapport du secteur forestier Exercice 2020-2021 ;**
- (4) Information sur les dossiers saillants :**
 - *Situation du projet de Décret modifiant et complétant le Décret portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de l'ITIE-RDC ;*
 - *Situation du paiement de la prime de validation des membres du Comité National de l'ITIE-RDC ;*
 - *Mise à jour des textes de gouvernance interne du Collège Société civile et remplacement des membres ;*
 - *Etat des lieux du processus d'appel d'offres des blocs pétroliers et gaziers qui avait été amorcé par le Ministère des hydrocarbures ;*
- (5) Présentation de la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC (du 08 août au 16 septembre 2024) ;**
- (6) Divers : Présentation des points focaux de la GECAMINES.**

Délibération : L'ordre du jour est adopté

III. EXAMEN DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Premier point à l'ordre du jour : Adoption du P.V de la réunion du 08 août 2024

Le Coordonnateur National indique que le projet de ce document a été transmis aux membres pour observations et amendements. Il signale ensuite que le Secrétariat a reçu d'un membre du Collège entreprises un amendement de forme en rapport avec la participation aux réunions qu'aux seuls membres du Comité Exécutif ayant qualité.

Revenant sur cet amendement, un membre du Collège société civile fait observer qu'il était question essentiellement de rappeler la participation des membres du Collège Gouvernement qui ne participent pas personnellement aux réunions mais qui se font représenter depuis un certain temps aux réunions du Comité alors que leur présence personnelle est voulue afin qu'ils s'imprègnent de tous les aspects de la mise en œuvre de la Norme ITIE dans le pays.



Le Président dit que cette observation est prise en compte et que l'absence de certains membres du Collège Gouvernement est essentiellement due aux conflits d'agenda, à l'instar de ce jour où certains membres du Comité Exécutif participent à la réunion de la Troïka politique comme souligné ci-dessus.

Moyennant cette observation, le Président invite les membres à adopter le procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif du 08 août 2024.

Délibération : Le procès-verbal de la réunion du C.E ordinaire du 08 août 2024 est adopté.

Deuxième point à l'ordre du jour : Point d'information sur l'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE du 08 août au 16 septembre 2024

A la demande du Président, le Coordonnateur National présente le point axé sur : (i) l'élaboration des Rapports ITIE ; (ii) les activités menées pendant la période et (iii) la participation à des conférences, ateliers ou réunions.

1. Elaboration des Rapports ITIE

Le Coordonnateur National informe les membres de ce qui suit :

- **Rapport ITIE-RDC 2022** : Lancement de la collecte des données et formation à la télédéclaration T/SL des Parties déclarantes ;
- **Rapport EMAPE – Diamant 2021 & 2022** : collecte des données en cours sur terrain par le Consultant, le Cabinet EnerTEAM ;
- **Rapport d'évaluation** du niveau d'exécution des réformes des entreprises publiques : Négociation entre le Cabinet EnerTEAM et le COREF sur l'extension du contrat ;
- **Rapport EMAPE – Cu & Co 2022 & 2023** : lancement d'appel d'offres par le projet ENCORE du COREF ;
- **Rapport d'évaluation** de l'exécution des dépenses sociales et de la dotation de 0,3 % du chiffre d'affaires des entreprises minières : lancement d'appel d'offres par le Secrétariat international de l'ITIE ;
- **Rapport sur la modélisation fiscale** de quelques grands projets miniers : lancement d'appel d'offres. Secrétariat international de l'ITIE ;
- **Rapport et feuille de route sur la Divulgence systématique**, déjà finalisé et sera soumis au C.E à la prochaine réunion.

2. Activités menées du 08 août 16 septembre 2024

Le Coordonnateur National présente les activités menées de la manière ci-après :

- **Sur financement de la Banque Mondiale/Projet Encore** : le lancement de la collecte de données et formation à la télédéclaration dans 12 villes ;
- **Sur financement de la GIZ/Progerim** : Poursuite de la sensibilisation et formation des ETD à la déclaration à l'ITIE dans le Haut KATANGA à Likasi.



3. Participation à des conférences, ateliers et forums

Les activités menées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Catégorie	Thématique	Organisateur	Résultat
Atelier	Promotion des labels d'intégrité dans les secteurs public et privé	ACAJ	Mise en place d'un task force pour l'élaboration du label d'intégrité
Réunion (Semaine de sensibilisation et de formation anticorruption)	Mécanismes efficaces de protection des lanceurs d'alerte : outil essentiel dans la lutte contre la corruption.	Observatoire de Surveillance de la Corruption et de l'Ethique Professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des participants à la lutte contre la corruption ; Echanges et réflexion sur les mécanismes de protection des lanceurs d'alerte.
Réunion technique	Préparation d'un nouveau Programme soutenu par la FEC	FMI	Echanges mutuels sur l'avancement de la mise en œuvre et l'état des lieux de la publication des contrats
Atelier régional entre pairs de l'ITIE Afrique Anglophone	Tirer parti des revenus locaux à travers la transparence de ressources extractives pour la mobilisation des revenus domestiques en Afrique	ITIE Internationale	Partage d'Expériences entre pairs sur diverses questions de la mise en œuvre, notamment la mobilisation des revenus domestiques
Réunion technique ITIE - GIZ	Echange sur l'organisation de l'atelier national de la mise en œuvre de l'ITIE	ITIE-RDC	Convenance des points sur l'organisation matérielle de l'atelier du 04 au 08 novembre 2024

Débat :

Revenant sur les activités de lancement de la collecte des données pour le Rapport 2022, un membre du Collège entreprises souhaite attirer l'attention du Comité sur l'absence remarquable des Ministres lors des lancements. Il dit que lors de l'élaboration des Rapports précédents, les Ministres prenaient part à ces ateliers de lancement et les portaient à un plus haut niveau. Il poursuit en disant que leurs présences aux activités de lancement de la collecte des données est très importante non seulement pour démontrer l'engagement de l'Etat à mettre en œuvre la Norme ITIE dans le pays mais aussi constitue un point fort pour la mobilisation de toutes les parties déclarantes. Il conclut en exhortant le Président à sensibiliser les membres du Collège Gouvernement afin de revenir aux bonnes pratiques de sorte qu'aux prochains ateliers de lancement les Ministres y soient présents.

Le Coordonnateur National revient sur la présence des Ministres aux activités importantes de la mise en œuvre en sollicitant la disponibilité du Président pour parrainer l'Atelier National sur la redynamisation de la mise en œuvre de l'ITIE en République Démocratique du Congo qui se tiendra à Kinshasa du 04 au 08 novembre. Le Secrétariat International de l'ITIE y prendra part au travers son Directeur Exécutif et ses quelques collaborateurs.

En ce qui concerne le Rapport d'audit du Comité National de l'ITIE-RDC, un membre du Collège entreprises dit que leur Collège a apporté des observations, entre autres, en ce qui concerne les états financiers dont il souhaite que les recommandations soient prises en compte. Il dit que l'ensemble de recommandations sera envoyé au Secrétariat Technique avec copie au Président du Comité Exécutif.

Dans le même ordre d'idées, le Coordonnateur National revient sur les remarques de l'Auditeur au sujet du cumul de fonctions au Secrétariat Technique notamment le responsable administratif et financier et la caissière qui exercent en même temps respectivement le rôle du comptable du Secrétaire. Il dit que pour l'auditeur a constaté ces cas d'indomptabilité et a demandé de les régler rapidement. Cependant, il explique que cette situation est compatible avec l'organigramme adopté par le Comité exécutif à la suite de la restructuration du Secrétariat technique intervenue en 2021. Il enchaîne en disant que faute de moyens financiers certains postes pourtant prévus par l'organigramme actuel ne sont pas pourvus jusque-là.



Le Président estime que pour éviter le cumul des fonctions, il incombe au Comité de décider sur l'opportunité ou non de recruter pour le Secrétariat Technique. Il demande quel est le nombre optimal qu'il faut pour combler le besoin en Experts et personnel du Secrétariat Technique.

Revenant sur les incompatibilités, le représentant du Cabinet d'audit fait observer qu'au Secrétariat Technique, la personne qui exécute les tâches financières et la même qui en assure le contrôle. Il a été constaté au niveau de l'équipe des finances que le chef comptable exécute lui-même les opérations et ensuite les évalue. Cette pratique est de nature à occasionner des fraudes au niveau des finances.

Un membre du Collège entreprise rappelle que lorsqu'il avait été décidé de travailler sur le nombre du personnel le Coordonnateur National avait été d'accord avec le nombre proposé et que si aujourd'hui il se pose la question de renforcer l'équipe il faudrait que le Coordonnateur National exprime expressément le besoin en ressources humaines dont il faut pour bien réaliser le travail.

L'auditeur dit qu'en principe pour le renforcement en ressources humaines il est important de voir aussi si le budget de la structure permet de prendre en charge le recrutement.

Le Coordonnateur National dit que les opérations des finances ne sont pas nombreuses au Secrétariat Technique mais aussi, s'il faut séparer les fonctions au sein de la cellule Administration et Finances, il faudra recruter du personnel alors que pour l'instant le Secrétariat Technique ne dispose pas de ressources financières adéquates.

Pour le Président, il recommande qu'il y ait une évaluation en interne au Secrétariat Technique de sorte qu'il y ait une proposition concrète sur les besoins réels en ressources humaines.

Un membre du Collège société civile dit qu'il serait intéressant pour le fonctionnement que le Rapport d'audit relève des questions comme celles liées aux marchés publics et aux opérations.

Après échange, le Président demande si les membres peuvent adopter le Rapport d'audit du Comité National présenté par le Consultant le Cabinet Ernest & Young.

Délibérations :

Le Comité Exécutif adopte le Rapport d'audit de l'Exercice 2022 du Comité National ITIE-RDC.

Troisième point à l'ordre du jour : Adoption du Rapport du secteur forestier Exercice 2020-2021

Le Coordonnateur National rappelle que ce rapport avait été présenté à la réunion précédente mais que les membres avaient décidé d'en débattre à la prochaine réunion. Au titre de rappel, il en présente l'économie en six points ci-après : (i) Contexte et limitations ; (ii) Périmètre du rapport ; (iii) Référentiel ; (iv) Chiffres clés ; (v) Exhaustivité et fiabilité ainsi que (vi) les recommandations. Après avoir fait ses constats, l'Administrateur Indépendant a formulé des recommandations dont quelques-unes sont reprises dans le tableau ci-dessous :



N°	Exigence ITIE (n°)	Actions proposées	Structure concernée
2	2.1	Mettre en place un système complet de collecte de données pour le marché artisanal du bois en RDC. De plus, une étude approfondie sur ce secteur, serait bénéfique pour une meilleure compréhension de son fonctionnement.	MEDD/DGF/ACEFA/ CN-ITIE
3	2.1	Identifier et mobiliser des sources de financement nécessaires pour soutenir les activités de gestion cadastrale par des activités de renforcement de capacités.	MEED/DCF
4	2.1	Finaliser et publier l'arrêté interministériel fixant le taux et les modalités de recouvrement de la taxe carbone.	MEED
5	2.2	clarifier les critères techniques et financiers à retenir dans le processus d'évaluation des demandes d'octroi et de transfert de permis forestiers.	DCM / DGF
7	2.3	Mobiliser les ressources matérielles et financières nécessaires pour accélérer le déploiement d'un système de gestion informatisé du cadastre forestier.	MEED/DCF/DGF
8	2.3	Compléter la base de données du répertoire forestier existant pour qu'il renseigne toutes les informations requises par l'exigence 2.3 de la Norme ITIE	MEED/DCF
9	2.4	Prendre les mesures nécessaires afin d'aligner les dispositions du code forestier avec les dispositions du décret du Premier Ministre n° 011/26 du 20 mai 2011 portant obligation de publier tout contrat ayant pour objet les ressources naturelles.	MEED
11	2.6	Mettre en place une procédure permettant de publier périodiquement les données financières de la SCTPA. Il est également recommandé que ces données soient accessibles sur un support permettant de faciliter l'exploitation et la consultation par le grand public.	SCTPA
12	3.2	Prévoir les actions nécessaires afin de moderniser les systèmes de collecte de données sur la production au sein de la DGF et d'établir une meilleure coordination entre les différentes agences gouvernementales, les opérateurs forestiers.	DGF/MEED

Débat :

Un membre du Collège entreprise dit que le Gouvernement mène une affaire dans le cadre du programme RST et qu'il serait souhaitable que ces recommandations soient cohérentes avec ce programme.

Un membre du Collège société civile dit que ce Rapport présente des faiblesses, entre autres, celle de fiabilité et celle d'exhaustivité. Il relève que sur 28 entreprises industrielles seules 4 ont participé à la transparence et que donc ce Rapport devrait permettre de tirer les leçons.

Un membre du même Collège dit que la responsabilité doit être partagée. Il dit que la responsabilité du Ministère de l'Environnement pose aussi problème d'autant plus qu'entre la Fédération Internationale du Bois (FIB) et le Ministère de l'Environnement et Développement Durable il y a des incompréhensions dans l'attribution des permis. Il y a eu, dit-il, faible sensibilisation des Gouverneurs qui pourtant, sont les autorités qui octroient les permis de coupe. Pour tous les problèmes qui se trouvent dans le secteur forestier il aurait été souhaitable que le Ministère et la FIB se mettent d'accord pour préserver le climat des affaires et faciliter les industriels.

Un membre du Collège Gouvernement dit que dans le cadre des mesures RST il est prévu aussi la redynamisation du Cadastre forestier.

Un membre du Collège entreprise forestière dit qu'au moment de la collecte des données, les entreprises étaient confrontées à la fois à la situation des révisitations des contrats, du Rapport IGF et du Rapport ITIE d'où la difficulté qu'il y avait à déclarer.

Il dit qu'au moment où l'ITIE demandait les données de production par exemple celles de l'artisanat étaient supérieures à celles industrielles parce que tous les industriels étaient quasiment préoccupés par la revisitation de leurs concessions et que donc ce Rapport est perfectible.

Dans le cadre des mesures, il faudrait un accompagnement de l'ITIE en faveur des exploitants forestiers pour qu'ils comprennent le bien fondé et les avantages de l'ITE et ainsi, participer amplement aux déclarations des données ITIE.

Un membre du Collège entreprise dit que ce Rapport pêche sur plusieurs Exigences de la Norme ITIE et que l'essentiel serait de se demander si ce Rapport même s'il est adopté s'il pourrait être publié d'autant plus que sa qualité pose problème à plusieurs égards.

Un autre membre du même Collège aborde dans le même sens et se demande comment le Comité peut adopter un Rapport qui pose de problème sur la fiabilité et l'exhaustivité. Il demande s'il n'y a pas de sanction applicable à l'instar du secteur des mines où les parties déclarantes qui ne s'exécutent pas peuvent être sanctionnés notamment pour entrave à la transparence.




Un membre du Collège Gouvernement dit être apaisé d'autant plus que ce Rapport est de 2020-2021 et qu'à ce jour le secteur de l'environnement vient de connaître beaucoup de réformes après cette période, entre autres, la Commission de révisitation des concessions forestières dont le Rapport a démontré que des concessionnaires étaient soit dans l'illégalité soit dans le désordre etc. Et donc à ce jour, il y a un tant soit peu de l'ordre dans le secteur et que le prochain Rapport ITIE en tiendra compte. Il est d'avis qu'il existe encore de petits problèmes de collaboration entre le Gouvernement Central et les Gouvernements provinciaux et cela, entre autres, sur la taxe sur la superficie. Dans les réformes, il épingle entre autres l'Arrêté sur le marché carbone qui a été signé et que donc le Rapport est antérieur aux différentes réformes. D'où il estime que ce Rapport ne cadre pas avec la réalité aujourd'hui et propose le report de son adoption.

Un membre du Collège société civile dit que le Rapport devrait être publié d'autant plus qu'il représente la réalité à la période de 2020-2021. Dans le même sens, un membre du même Collège dit que le Rapport étant la réalité d'un moment précis, il est important que les défis qui y ont été révélés soient publiés comme tels.

Un membre du Collège entreprise dit que ce Rapport porte certes sur les données 2020-2021 mais il est réalisé et sera publié maintenant, et comme la Norme l'exige, il devrait néanmoins prendre en compte les différentes réformes qui doivent être reprises dans la partie contextuelle. Il insiste sur le fait qu'au regard de la Norme ITIE ce Rapport est médiocre mais si la partie contextuelle est riche cela devrait permettre de comprendre le contexte et d'améliorer plus tard.

Un autre membre du même Collège dit que ce Rapport est une première expérience dans le secteur forestier et que donc il est à parfaire. Il revient aussi sur la question ambiguë de la taxe sur les concessions forestières en espérant que l'ITIE aiderait à trouver définitivement solution à ce problème.

Le Coordonnateur National précise que ce Rapport a été réalisé avec le concours de l'Ambassade de Pays bas et que la procédure au niveau du Secrétariat Technique a été suivie et même toute la sensibilisation. Ce que le Secrétariat Technique a constaté qu'il y avait une certaine animosité entre les Administrations de l'Etat et les entreprises.

Le Coordonnateur National propose que le présent Rapport soit reçu mais qu'il soit amélioré par le prochain qui devra corriger les faiblesses constatées.

Un membre du Collège Gouvernement dit qu'à la réunion de la Troïka politique, la question du secteur forestier et de l'environnement fait partie des repères qui sont une conditionnalité pour les appuis budgétaires. Il revient donc au Comité de répondre favorablement à ce repère d'ici en octobre 2024. Il s'interroge certes sur la périodicité mais il dit qu'il est important aussi de voir ce qu'il faut faire sur la publication de ce Rapport mais en tenant compte des améliorations intervenues dans l'entre-temps entre la collecte des données et la publication du Rapport.

Un membre du Collège Gouvernement propose que les progrès qui sont intervenus en termes de réformes soient pris en compte et intégrés dans de le Rapport avant sa publication.

Le Coordonnateur National sollicite qu'avec l'accord du Comité Exécutif les lettres soient soumises à son Excellence la Ministre de l'environnement afin que les données des réformes intervenues dans le secteur soient collectées et intégrées dans le Rapport avant sa publication.

Le Président dit que la voie de la prolongation peut-être une sortie mais il serait très important qu'au Ministère de l'Environnement il y ait une forte implication pour que la collecte de la bonne information soit effective.

Un membre du Collège entreprise rappelle qu'un Rapport ITIE doit respecter les Exigences, entre autres, la ponctualité. Voilà pourquoi s'il faut encore prolonger la publication de ce Rapport sur le secteur forestier il faudra solliciter une forte implication du Ministère de l'Environnement pour avoir les données actuelles qui seront prises en compte.



Un membre du Collège entreprise dit être pessimiste à propos de la prolongation et estime que si ce Rapport doit être revu, cela risque de ramener les choses à la case de départ d'où il faudra aussi revenir sur le Rapport de Cadrage. Il évoque par exemple la question des artisans qui ne sont pas clairement identifiables en rappelant que si le Rapport parle de 180 opérateurs en vrai dire ce chiffre est erroné car le Ministère de l'Environnement ne peut même pas les identifier.

Le Coordonnateur National insiste sur le fait que s'il faut améliorer la partie contextuelle ce serait mieux orienté que toutes les informations des artisans soient captées à travers les différents services de l'Etat intervenants.

Après échange, le Président du Comité a demandé si les membres peuvent adopter le principe d'extension de publication de ce rapport jusqu'en décembre 2024

Délibération :

Le Comité Exécutif décide de rallonger le délai de publication du Rapport ITIE-RDC sur Secteur forestier 2020-2021 jusqu'en décembre 2024 afin de permettre au Ministère de l'Environnement de fournir toute l'information qui va enrichir la partie contextuelle.

Quatrième point à l'ordre du jour : Points restés en suspens

- *Situation du projet de Décret modifiant et complétant le Décret portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de l'ITIE-RDC ;*
- *Situation du paiement de la prime de validation des membres du Comité National de l'ITIE-RDC ;*
- *Mise à jour des textes de gouvernance interne du Collège Société civile et remplacement des membres ;*
- *Etat des lieux du processus d'appel d'offres des blocs pétroliers et gaziers qui avait été amorcé par le Ministère des hydrocarbures ;*

En ce qui concerne le projet du Décret, le Coordonnateur National de l'ITIE indique que ledit projet était soumis il y a longtemps au Président du Comité et qu'à ce jour seule la signature du Premier Ministre est attendue.

Au sujet de la prime de validation, le Coordonnateur National de l'ITIE rappelle que les membres du Comité National sont toujours en attente du paiement de cette prime qui est une reconnaissance du travail réalisé par toutes les parties impliquées lors de la validation du pays en 2022.

Au sujet de la mise à jour des textes de gouvernance interne de la société civile et le remplacement des membres, un délégué du Collège société civile informe le Comité que trois (3) délégués ont été désignés provenant de trois plates formes. Il s'agit de Madame Néné BINTI IRAGI et des Messieurs Donat KAMBOLA et Freddy KASONGO.

Débat :

Sur cette désignation des délégués du Collège société civile, un membre du Collège entreprises voudrait s'assurer qu'elle a fait objet d'un consensus par tous les membres et que dans les prochains jours il n'y aurait pas des contestations. Un membre de la société civile rassure le Comité qu'il ya eu consensus à ce sujet et qu'il n'y aura pas de contestation.

Un membre du Collège société civile revient sur le paiement de la prime de validation et se demande pourquoi le côté gouvernement il ne se prononce pas à ce sujet pour son effectivité.

A propos de blocs pétroliers, il dit que le processus qui a été lancé, les parties prenantes ne sont pas fixés sur son évolution.

Un membre du Collège société civile dit que le Décret ITIE demeure une priorité mais il tarde toujours a été signé et que ce fait peut être considéré comme un désengagement pourtant la Première Ministre qui détient la signature connaît très bien la situation du Décret.

Le Coordonnateur National demande si pour le grand atelier national de novembre 2024, le Comité National pourrait accepter que ces assises soient parrainées par Madame la Première Ministre. Le Président se dit favorable à cette proposition et demande au Coordonnateur de lui soumettre diligemment les correspondances quant à ce.




Au sujet des blocs pétroliers, le Président indique que le processus n'a pas suffisamment évolué car il doit y avoir des informations manquantes.

Le Coordonnateur National dit que dans le Rapport ITIE-RDC en cours d'élaboration la situation des blocs pétroliers sera évoquée dans la partie contextuelle.

Cinquième point à l'ordre du jour : Présentation de la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC du 08 août au 16 septembre 2024

A la demande du Président, le Coordonnateur National indique que le document relatif à la « *Situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC* » a été transmis à chaque membre. Ainsi, il en fait une présentation succincte.

Débat :

Le Président soumet à l'adoption la situation financière du Comité National ITIE-RDC.

Délibération:

Le Comité Exécutif adopte la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC de la période du 07 août au 16 septembre 2024.

Sixième point à l'ordre du jour : Divers

A la demande du Président, Monsieur MUNGANGA, membre du Collège entreprises présente les nouveaux points focaux de la GECAMINES. Il rappelle qu'il y a quelques mois, Madame KONJJI qui était le Point Focal de l'ITIE était venue en mission ITIE à Kinshasa et est décédée dans sa chambre d'hôtel ici à Kinshasa. C'est donc pour pourvoir à son remplacement que la GECAMINES a désigné Monsieur KAMUKUNDJI SONGI qui était son assistant et Monsieur Jean-Marc DIUR qui a aussi travaillé aux côtés de Madame KONJJI.

Avant la clôture de la réunion, le Président a proposé que dans toutes les désignations il faut tenir compte de respecter l'Exigence ITIE sur la représentation de la femme.

La prochaine réunion a été fixée pour le troisième mardi du mois, soit le 15 octobre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé la réunion qui avait commencé à 11h15' prend pris fin à 14h05'.

Fait à Kinshasa le 17 septembre 2024

Jean-Jacques KAVEMBE MUFWANKOLO

Secrétaire du Comité Exécutif

Guylain NYEMBO MBWIZYA

Présidente du Comité Exécutif